CDG83
Arrivée n°
NUM 2023-6112 NUM
Enregistrée le 25/07/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ARRETE N°115 en date du 7 juillet 2023
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2023
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Le Maire de la Commune de Garéoult,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet au 1er janvier 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2012 fixant les ratios pour le grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe,

Vu l'arrêté n°87 du 1er avril 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion avec effet au 1er avril 2021, après avis du Comité Technique du 31 mars 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**Adjoint Administratif Principal de 2ème classe** est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Nom/prénom	Grade actuel	Promouvable à partir du
1 – MATHIEU Isabelle	**Adjoint Administratif**	**1er septembre 2023**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de 2 mois après sa publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité.

MAIRIE DE GAREOULT RESSOURCES HUMAINES (83136)

Le Maire

Gérard FABRE